

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARMANCOURT (60880)
SEANCE DU 28/07/2022**

-=-=-=-=

- Date de convocation : 06/07/2022
- Date d'affichage délibération : 07/07/2022

Nombre de Membres :

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 12

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BERTRAND, Maire.

Étaient présents : Monsieur ALLAIRE Serge, Monsieur BERTRAND Éric, Madame BLANCHARD Bernadette, Madame CUGNET Brigitte, Monsieur JOZEFIAK Cyril, Monsieur LECLERE Christian, Madame LETURQUE Aurélie, Monsieur LORGNET Daniel, Monsieur MORVAN Hervé et Madame SCHMITT Patricia.

Ont donné pouvoir : Madame JACQUEMIN Muriel à Monsieur JOZEFIAK Cyril et Monsieur LESSUEUR à Monsieur BERTRAND Eric

Étaient absents : Madame BERLEMONT Céline, Monsieur HEMERYCK Gérard, Mme JACQUEMIN Muriel, Monsieur LESUEUR Jean-Claude et Madame LOMBARD Alexandra

Assistait en outre à cette séance : Néant

Est nommé secrétaire de séance : **Madame LETURQUE Aurélie**

DÉLIBÉRATION 2022-36 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022

Rapporteur : Eric BERTRAND

Monsieur le maire soumet le procès-verbal de la séance du 23 JUIN 2022 à l'approbation des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Éric BERTRAND,
Vu l'avis favorable du Bureau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le procès-verbal de la séance du 23 JUIN 2022, joint en annexe 1.

DELIBERATION 2022-37 : CONVENTION INAUGURATION DES CHEMINS – SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Rapporteur : M. Eric BERTRAND

Les communes de Jaux, Jonquières, Le Meux et d'Armancourt se sont associées pour proposer des chemins de randonnées à nos habitants et visiteurs.

Les parcours sont numérisés sur une application smartphone spécialisée et gratuite. Celle-ci guide les randonneurs grâce au système GPS et fournit des informations lors du cheminement (difficulté, végétation, vue panoramique, faits historiques...).

Les chemins entre les communes sont interconnectés offrant aux utilisateurs un choix important de promenades. Nous avons réalisé des visuels en communs et standardisés, pour informer la population au départ des randonnées. Notre méthodologie est développée sans l'aide d'une société extérieure. Elle est efficace et facile à mettre en place



dans les communes de notre agglomération. Ces outils communs pourront favoriser la découverte de nos villes et villages de notre territoire en favorisant le tourisme, par la découverte de nos patrimoines naturels et urbanistiques. Nous vous proposons de partager cette expérience avec nos collègues de l'ARC pour couvrir nos 22 communes.

Les quatre communes ont prévu d'inaugurer ces parcours, le dimanche 18 septembre 2022, lors des journées du patrimoine à Jonquières. Nous inviterons les élus de notre agglomération.

Des groupes de villageois partiront des villages de Jaux, Le Meux, d'Armancourt et convergeront vers le village de Jonquières pour l'inauguration et le repas.

Sur ces chemins de randonnées les troupes de théâtre compiégnaises " le placard à balais", "la cahute" et la "Cie du Peut-être" animeront les parcours.

Concernant cette animation nous sollicitons une aide pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle de l'agglomération. Cette aide financière nous aidera à financer ces spectacles. La commune d'Armancourt portera le projet. Cette manifestation sera un moyen de communication sur les attraits de l'ARC lors des journées du patrimoine.

Considérant que cette manifestation peut faire l'objet d'une aide financière par le Conseil Départemental de l'Oise,

Considérant que le cout total de l'opération s'élève à 4000€ dont 2000€ subventionné par le conseil départemental de l'Oise.

Au vu des éléments présentés, il est demandé à l'assemblée délibérante de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Oise et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de subvention et à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

(Annexe 2 : Convention et devis)

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. Eric BERTRAND,
Vu l'avis Favorable de l'assemblée du conseil municipal,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE le conseil départemental de l'Oise pour l'obtention d'une aide financière pour contribuer à l'inauguration des chemins de randonnées entre les communes de Le Meux, Jaux, Jonquières et Armancourt.

PRECISE que le cout total de l'opération s'élève à 4000€ dont 2000€ subventionnable et que la différence sera financée sur les fonds propres de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de subvention correspondant et à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

DELIBERATION 2022-38 : AUTORISATION ACHAT LEDS RUES BASSE COTE ET DURBOISES

Rapporteur : M. Hervé MORVAN

(→ Arrivée de Monsieur JOZEFIAK Cyril à 18h20)

Depuis quelques années, la commune se dote d'un éclairage public performant afin de faire des économies d'énergie. En 2020, c'est 31 lanternes qui ont déjà été changées rue de l'Ecole, aux abords de la salle des fêtes et impasse des Treilles.

Pour continuer dans cette optique, en 2022 la commune poursuit son action dans le domaine et dote la Rue de la Basse Côte et la Rue des Durboises de lanternes à économies d'énergie en LED.

Cela nous permettra également de mieux éclairer ces secteurs et de mieux sécuriser les piétons dans la nuit. C'est en tout 13 lanternes qui vont être changées. En terme d'économie d'énergie, la puissance gagnée est estimée à 38,5%.

Une offre de prix de la société LESSENS a été retenue pour le remplacement et fourniture des LEDS.

Le tarif proposé le 28/02/2022 s'élève à 7002.48€ TTC

(Annexe 3 : Devis LESSENS)

Pour accentuer les économies d'énergies, mais encore dans un souci de protection de la biodiversité il est également proposé de couper l'éclairage public sur l'ensemble de la commune chaque jour de 22h30 à 6h en date d'application effectif au 1^{er} aout 2022.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. Hervé MORVAN,
Vu l'avis favorable du Bureau,
Vu l'avis Favorable de l'assemblée du Conseil Municipal
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'approuver la signature du devis pour exécution transmis par la société LESSENS le 28/02/2022 pour le remplacement et la fourniture des LEDS rue de la Basse Côte et rue des Durboises s'élevant à 7002.48€ TTC.

DECIDE d'approuver la coupure des éclairages publics sur l'ensemble de la commune chaque jour de 22h30 à 6h afin d'accentuer les économies d'énergies mais encore dans un souci de protection de la biodiversité. La date d'application est fixée au 1^{er} aout 2022.

DELIBERATION 2022-39: DEMANDE SUBVENTION DEPARTEMENT DE L'OISE POUR L'ACQUISITION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Rapporteur : Brigitte CUGNET

La commune d'Armancourt souhaite mettre en place un système de vidéoprotection sur son territoire en lien avec le Centre de Supervision Intercommunal (CSI) de l'ARC.

En effet, la sécurité des habitants est une priorité pour les élus de la commune. Par ailleurs, pour parfaire le maillage actuel des caméras situées sur le territoire de l'agglomération, il convient d'en installer également sur notre commune.

Considérant qu'il est essentiel d'assurer la protection des administrés et des biens publics,

Considérant que l'installation d'un dispositif de vidéoprotection est une mesure adaptée et proportionnée, à titre préventif et répressif, au regard des risques identifiés en matière de sécurité sur la commune,

Considérant que ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide financière par le Conseil Départemental de l'Oise,

Au vu des éléments présentés, il est demandé à l'assemblée délibérante de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Oise et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention et à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

→ Le financement prévisionnel du projet se décompose comme suit :
Coût total du projet d'investissement s'élève à **31 048.00€ HT soit 37 257.60€ TTC.**
(Annexes 4&5 : Devis et plan de financement prévisionnel)

L'ARC commandera pour 12 000.00€ HT de matériel car il ne peut pas être financeur mais il peut être acheteur. Ramenant l'opération à un total subventionnable à hauteur de 19 048.00€ HT.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Mme Brigitte Cugnet,
Vu l'avis Favorable de l'assemblée du Conseil Municipal,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE le Conseil Départemental de l'Oise pour l'obtention d'une aide financière pour la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur la commune, au taux de subvention le plus élevé possible,

PRECISE que la différence sera financée sur les fonds propres de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

DELIBERATION 2022-40 : DEMANDE SUBVENTION REGION POUR ACQUISITION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Rapporteur : Mme Brigitte CUGNET

La commune d'Armancourt souhaite mettre en place un système de vidéoprotection sur son territoire en lien avec le Centre de Supervision Intercommunal (CSI) de l'ARC.

En effet, la sécurité des habitants est une priorité pour les élus de la commune. Par ailleurs, pour parfaire le maillage actuel des caméras situées sur le territoire de l'agglomération, il convient d'en installer également sur notre commune.

Considérant qu'il est essentiel d'assurer la protection des administrés et des biens publics,

Considérant que l'installation d'un dispositif de vidéoprotection est une mesure adaptée et proportionnée, à titre préventif et répressif, au regard des risques identifiés en matière de sécurité sur la commune,

Considérant que ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide financière par la Région Hauts-de-France,

Au vu des éléments présentés, il est demandé à l'assemblée délibérante de solliciter une aide financière auprès de la Région Hauts-de-France et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention et à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

→ Le financement prévisionnel du projet se décompose comme suit :
Coût total du projet d'investissement s'élève à **31 048.00€ HT soit 37 257.60€ TTC.**
(Annexes 4&5 : Devis et plan de financement prévisionnel)

L'ARC commandera pour 12 000.00€ HT de matériel car il ne peut pas être financeur mais il peut être acheteur. Ramenant l'opération à un total subventionnable à hauteur de 19 048.00€ HT.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Mme Brigitte CUGNET,
Vu l'avis Favorable de l'assemblée du Conseil Municipal,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE la Région Hauts-de-France pour l'obtention d'une aide financière pour la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur la commune, au taux de subvention le plus élevé possible,

PRECISE que la différence sera financée sur les fonds propres de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

CB

DELIBERATION 2022-41 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Mme Brigitte CUGNET

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs depuis la dernière délibération N° 2021-32 du 13/10/2021 :

FONCTION	GRADE	STATUT	TEMPS D'EMPLOI	POSTE OCCUPE PAR
Surveillante cantine/garderie	Adjoint technique	CDI	26,34h annualisées	Contractuel
Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Fonctionnaire contractuel ou	35h	Poste vacant
Assistante administrative / surveillante cantine	Adjoint administratif	Contractuel	24h	Contractuel
Agent service technique	Adjoint technique	Fonctionnaire	35h	Fonctionnaire
ATSEM	ATSEM 2 ^{ème} classe	CDD 12 mois	20,69h annualisées	Contractuel
Agent service technique	Adjoint technique territorial	Fonctionnaire ou contractuel	35h	Poste vacant

Au 28 juillet 2022, voici les effectifs :

NOM AGENT	FONCTION	POSTE	GRADE	STATUT	TEMPS D'EMPLOI	DATE DE FIN DE CONTRAT	COMMENTAIRES
Estelle WALRAF	Surveillante cantine / garderie	Permanent	Adjoint technique	CDI	26,21h/semaine annualisées		
Cécilia HENRIQUES	ATSEM	Non Permanent	ATSEM 2 ^{ème} classe	CDD 12 mois	24,27h/semaine annualisées	30/08/2022	
Cindy CARIMALO	Secrétaire Polyvalente	Contrat aidé		PEC - CDD 12 mois	35h/semaine	31/01/2023	
Anne-Sophie DELACOTTE	Secrétaire de mairie (soutiens)	Non Permanent	Adjoint administratif principal 2e classe	CDD 6 mois	7h mensuelles	30/09/2022	
Assata DIANKA	Assistante administrative / surveillante cantine	Non Permanent	Adjoint administratif	CDD 5 Mois et 15 jours (accroissement)	30h/semaine	31/12/2022	
Philippe DEVERT	Agent service technique	Permanent	Adjoint technique	CDI - Fonctionnaire	35h/semaine		Congés Longue Maladie jusqu'au 10/09/2022
Vincent HETRUS	Agent service technique	Non Permanent	Adjoint technique	CDD 12 mois	35h	30/11/2022	
Jean Mickael CARON	Agent service technique	Contrat aidé		PEC - CDD 12 mois	35h	26/09/2022	

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Mme Brigitte Cugnet,
Vu l'avis favorable du Bureau,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs selon le tableau ci-dessous :

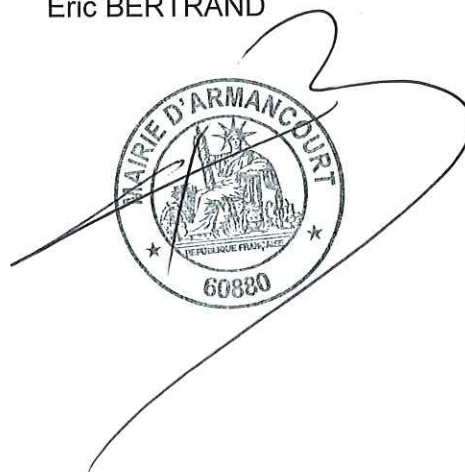
NOM AGENT	FONCTION	POSTE	GRADE	STATUT	TEMPS D'EMPLOI	DATE DE FIN DE CONTRAT	COMMENTAIRES
Estelle WALRAF	Surveillante cantine / garderie	Permanent	Adjoint technique	CDI	26,21h/semaine annualisées		
Cécilia HENRIQUES	ATSEM	Non Permanent	ATSEM 2 ^{ème} classe	CDD 12 mois	24,27h/semaine annualisées	30/08/2022	
Cindy CARIMALO	Secrétaire Polyvalente	Contrat aidé		PEC - CDD 12 mois	35h/semaine	31/01/2023	
Anne-Sophie DELACOTTE	Secrétaire de mairie (soutiens)	Non Permanent	Adjoint administratif principal 2e classe	CDD 6 mois	7h mensuelles	30/09/2022	
Assata DIANKA	Assistante administrative / surveillante cantine	Non Permanent	Adjoint administratif	CDD 5 Mois et 15 jours (accroissement)	30h/semaine	31/12/2022	
Philippe DEVERT	Agent service technique	Permanent	Adjoint technique	CDI - Fonctionnaire	35h/semaine		Congés Longue Maladie jusqu'au 10/09/2022
Vincent HETRUS	Agent service technique	Non Permanent	Adjoint technique	CDD 12 mois	35h	30/11/2022	
Jean Mickael CARON	Agent service technique	Contrat aidé		PEC - CDD 12 mois	35h	26/09/2022	

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions diverses.

En l'absence de questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à dix-neuf heures et cinq minutes.

La secrétaire de séance,
Mme LETURQUE Aurélie

Le Maire,
Éric BERTRAND



Séance du conseil municipal du 28/07/2022

(Document à émarger lors du prochain conseil municipal)

DELIBERATIONS

- DELIBERATION 2022-36 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23/06/2022
- DELIBERATION 2022-37 : Convention inauguration des chemins - Subvention du conseil départemental
- DELIBERATION 2022-38 : Autorisation achat Leds Rue Basse Côtes et Durboises
- DELIBERATION 2022-39 : Demande subvention département de l'Oise pour l'acquisition d'un système de vidéoprotection
- DELIBERATION 2022-40 : Demande subvention Région pour l'acquisition d'un système de vidéoprotection
- DELIBERATION 2022-41 : Mise à jour du tableau des effectifs

Le Maire,
Eric BERTRAND



ALLAIRE Serge		LECLERE Christian	
BERLEMONT Céline	ABSENTE	LESUEUR Jean-Claude	Pouvoir à M. BERTRAND
BLANCHARD Bernadette		LETURQUE PLANET Aurélie	
CUGNET-WATTELET Brigitte		LOMBARD Alexandra	ABSENTE
HEMERYCK Gérard	ABSENT	LORGNET Daniel	
JACQUEMIN Muriel	Pouvoir à M. JOZEFIAK	MORVAN Hervé	
JOZEFIAK Cyril		SCHMITT Patricia	